



Région
Hauts-de-France

Le Vice-Président

Monsieur Guillaume TOUSSAINT

Réf : DTR-2017-029472

Dossier suivi par :

Tél : +33374271971

Mail : ter@hautsdefrance.fr

Lille, le **17 JAN, 2018**

Objet : Conditions de transport dégradées sur l'axe ferroviaire Saint Quentin - Paris

Monsieur,

Vous avez interpellé par courrier le 4 décembre dernier Monsieur Xavier BERTRAND, Président du Conseil Régional Hauts-de-France, sur les conditions de transports particulièrement dégradées de l'axe TER Saint-Quentin-Paris.

S'agissant de la qualité de service TER observée sur l'axe Paris – Saint-Quentin depuis septembre 2017, elle affiche un taux très en deçà de l'objectif régional, qui est de 93%. En novembre 2017, la régularité de l'axe TER est estimée à 85,6% ; la régularité des trains Intercités, qui sont sous l'autorité de l'Etat, est inférieure à 90%. Ces moyennes prennent effectivement en compte les trains en heures creuses et peuvent apparaître en décalage avec ce que vit la grande majorité des usagers, voyageant en heure de pointe, et qui sont confrontés à plusieurs retards par semaine.

De tels taux sont nullement satisfaisants et témoignent d'une réelle situation de crise. Je vous informe également que la convention TER prévoit également le suivi de la régularité en heure de pointe et le suivi spécifique de 77 trains, parmi les plus fréquentés, quant à leur composition et leur régularité.

En parallèle des pénalités financières appliquées à la SNCF en lien avec la dégradation de la régularité, la Région lui impose des actions immédiates pour traiter les problèmes chroniques qui portent sur l'ensemble des circulations en Hauts-de-France. La Région a expressément interpellé la SNCF afin de travailler sur la disponibilité du parc matériel et les pannes affectant trop souvent le plan de transport et d'agir sur les autres problèmes d'exploitation pour la reprise normale des circulations dans de meilleurs délais.

Dans le cadre du transfert de compétence des trains d'équilibre du territoire de l'Etat vers la Région prévue début 2019, la Région Hauts-de-France investira dans le renouvellement de son matériel roulant afin de remplacer les trains Corails circulant actuellement sur l'axe Paris-Saint-Quentin, avec l'arrivée progressive de trains de type Régio 2N. La future convention d'exploitation devra prévoir des pénalités, fixées à un niveau suffisamment élevé pour que l'exploitant soit réellement engagé à améliorer durablement le niveau de service.

C'est en effet à SNCF qu'incombe la responsabilité de l'exploitation du réseau TER et de la qualité de service. Je transmets donc la copie de votre courrier à Monsieur Jacky LION, Directeur régional TER Hauts-de-France, pour qu'une réponse vous soit apportée dans les meilleurs délais.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Franck DHERSIN
Vice-Président en charge des transports
et des infrastructures de transports



151, avenue du Président Hoover - 59555 Lille Cedex - Accès métro : Lille Grand Palais
Tél. (0)3 74 27 00 00 – fax (0)3 74 27 00 05 - hautsdefrance.fr